Cinquante quatrième année. - N° 39 A Lundi 24 et mardi 25 février 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1784

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

799 690 243 RCS Nancy.
MAINTENANCE ASSOCIEE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 7500 EUR.
Adresse : 32, rue du Château, 54710 Fléville devant Nancy.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion SOFILO Société à responsabilité limitée à Associée Unique au capital de 7 500 euros Siège social : 32 rue du Château 54710 FLEVILLE 802 777 953 RCS NANCY MAINTENANCE ASSOCIEE Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros Siège social : 32 rue du Château 54710 FLEVILLE 799 690 243 RCS NANCY AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE MAINTENANCE ASSOCIEE PAR SOFILO 1. Evaluation de l'actif et du passif de MAINTENANCE ASSOCIEE dont la transmission à SOFILO est prévue : - Montant de l'actif : 138 119 euros - Montant du passif : 308 899 euros 2. Augmentation du capital de SOFILO, société absorbante : SOFILO, société absorbante détenant la totalité des parts sociales de MAINTENANCE ASSOCIEE société obsorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rénumérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du mali de fusion : 177 380 euros 4. Le traité du fusion établi le 16 décembre 2019 a été déposé le 20 février 2020, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de Nancy. 5. La présente fusion est autorisée par les plans de continuation adoptés le 18 février 2020 des sociétés Pour Avis.